

Résolution 531

pour soutenir une position romande coordonnée en faveur du futur développement de l'infrastructure ferroviaire respectueux de la volonté populaire (ZEB)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

qu'après avoir pris connaissance de la position de la Conférence des Transports de Suisse occidentale (CTSO) et de OUESTRAIL - 8 mai 2007) dans le dossier ZEB (Futur développement de l'infrastructure ferroviaire), les parlementaires réuni-e-s sous l'égide du FIR ont convenu de déposer avant l'été 2007 la résolution suivante (même si d'autres résolutions portant partiellement sur le même thème ont déjà été déposées) vu la consultation fédérale ouverte jusqu'au 6 juillet 2007;

invite le Conseil d'Etat

à soutenir activement les revendications allant dans le sens suivant :

- Regroupement dans l'« offre de base » de l'ensemble des mesures actuellement scindées en « offre de base » avec financement probable et « options de développement »¹¹ sans financement et repoussées au-delà de 2030 ;
- Octroi d'une enveloppe de 8,6 milliards de francs conforme au projet initial RAIL 2000 tel que voté par le peuple et permettant la réalisation de l'ensemble des projets réalisation du projet ZEB entre 2010 et 2020 ;
- Recherche d'un financement spécial pour les surcoûts du Gothard.

¹ Les « options de développement » qui concernent la Suisse occidentale sont :
– l'amélioration de la liaison Lausanne et Genève, notamment par une troisième voie entre Renens et Allamand (point 3 du document CTSO/OUESTRAIL)
– l'équipement à double voie du tronçon excavé Ferden-Mitholz du tunnel de base du Lötschberg (point 4 du document CTSO/OUESTRAIL)
– l'amélioration de la ligne du pied du Jura, notamment par l'aménagement du tunnel de Gléresse (point 5 du document CTSO/OUESTRAIL)